

*Date de dépôt : 9 avril 2013*

## Rapport

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. François Lefort, Anne Mahrer, Brigitte Schneider-Bidaux, Emilie Flamand, Sophie Forster Carbonnier, Olivier Norer, Catherine Baud, Jacqueline Roiz, Mathilde Captyn, Hugo Zbinden, Sylvia Nissim, Miguel Limpo, Roberto Broggin, Christian Bavarel : Protégeons notre canton et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste**

### Rapport de M. Roger Deneys

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La proposition de motion 2066, déposée le 6 mars 2012, a été renvoyée à notre Commission de l'énergie le 16 mars 2012 et étudiée de suite les 30 mars et 25 mai 2012 sous la présidence attentive de notre éminent collègue Florian Gander.

M<sup>mes</sup> Myriam Garbely, adjointe scientifique au Service de l'énergie, et Béatrice Stuckelberg, secrétaire générale adjointe du DSPE, ainsi que MM. Daniel Chambaz, directeur général de l'Office de l'environnement, et Gabriel De Los Cobos, hydrogéologue, ont participé à nos travaux. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier avec toute l'attention requise. Qu'ils en soient ici toutes et tous remerciés.

## 1. Audition des motionnaires

Notre collègue François Lefort, premier motionnaire, explique les raisons pour lesquelles cette motion a été déposée.

Cette motion invite le Conseil d'Etat à s'opposer à toute exploration et exploitation du gaz de schiste, ce tant sur les projets en cours qu'à venir. L'idée est d'obtenir une information sur cette question tant au niveau du territoire cantonal que dans son voisinage. Pour y parvenir, le canton pourrait passer par le biais du CRFG, du projet d'agglomération et du Conseil du Léman.

Il existe un projet dans la commune de Gex, au pied du Jura.

La technologie d'extraction du gaz de schiste existe depuis 1948 et provoque des conséquences terribles pour l'environnement, l'exemple des USA en est aujourd'hui l'exemple le plus frappant.

De nombreux permis ont été demandés dans le périmètre régional, notamment pour l'entreprise Schupach Energie ou pour Zag Zurich dans le canton de Vaud. Ces autorisations ont toutes été suspendues en raison des dangers liés à l'extraction du gaz de schiste.

Quant à la société Petrosvibri, elle s'est également vu suspendre son autorisation jusqu'à plus amples informations.

Il n'y a pas de permis octroyé dans le canton du Valais.

Il y aurait également des demandes de permis de prospection à Genève.

Petrosvibri a déposé une demande de permis en Haute-Savoie mais le préfet a demandé à cette société de déposer une nouvelle demande.

Sur le site de Noville où Petrosvibri a mené une recherche exploratoire, le rapport mentionne du gaz piégé, soit du gaz de schiste.

Ce sont des députés Verts vaudois qui ont interpellé le Conseil d'Etat sur cette affaire, raison pour laquelle ce dernier a suspendu ce permis.

Ce n'est pas le forage en tant que tel qui pose un problème mais les produits utilisés pour extraire le gaz. Le groupe des Verts est inquiet de voir que des prospections se poursuivent.

M. Lefort constate que « rien ne change », avec pour conséquence un ralentissement des financements dans les énergies renouvelables. Il rappelle également que ces champs gaziers produisent du gaz à effet de serre. On peut dès lors s'interroger sur l'utilité d'une belle loi sur l'énergie telle que celle qui a été votée par le Grand Conseil et acceptée par le peuple en votation populaire.

Il termine en signalant que le projet de Petrosvibri est signé par M. Daniel Mouchet, par ailleurs président du conseil d'administration des SIG.

## **2. Audition de MM. Daniel Mouchet, président du conseil d'administration des SIG, et Pascal Abbet, directeur Energies**

M. Mouchet rappelle que les SIG ont une longue histoire avec le gaz, datant du XIX<sup>e</sup> siècle et plus exactement de 1844.

C'est en 1974 que les SIG ont cessé d'extraire du gaz du charbon et ont utilisé le gaz naturel.

En 2012, le gaz alimente plus de la moitié des chauffages.

Le transit du gaz, par gazoduc, traverse la Suisse en provenance de la Russie vers l'Italie. Les fournisseurs sont l'Allemagne, l'Italie, la France et la Hollande. Le gaz russe est fourni par l'Allemagne et 70% du gaz consommé en Suisse est européen.

Le gaz représente environ 12% de la consommation en Suisse alors qu'en Allemagne, par exemple, le charbon et le nucléaire occupent une place importante à côté du gaz.

En Suisse, il y a une centaine de distributeurs, dont les SIG, qui se répartissent en quatre entreprises parmi lesquelles on trouve Gaznat. Les SIG participent donc à Gaznat.

Petrosvibri a été créé en 1974 par des Américains et a été racheté en 1995 par Gaznat et Holdigaz. Petrosvibri poursuit des recherches à Noville grâce aux autorisations vaudoise et valaisanne. La société attend toujours l'autorisation française. La recherche porte sur du gaz naturel se trouvant sous un dôme géologique. L'EPFL recherche par ailleurs la possibilité de remplacer le gaz par du CO<sub>2</sub>. Le secteur gazier a par ailleurs financé la chaire universitaire qui s'occupe de ces recherches. Le forage est descendu à près de 3'000 mètres de profondeur et il est nécessaire à présent de savoir comment extraire ce gaz et de vérifier si l'opération est économiquement viable. La quantité de gaz reste pour le moment encore inconnue.

S'il fallait exploiter ce site, des autorisations seraient nécessaires.

L'industrie gazière cherche donc à diversifier son approvisionnement de gaz naturel et les SIG participent à ce projet d'exploration dans l'est du Léman.

Les choses se sont faites dans les règles et les résultats seront prochainement disponibles.

**M. Mouchet affirme qu'il n'y a aucune velléité d'exploiter du gaz de schiste.**

### **3. Réponses aux questions des commissaires**

Les questions sont ici signalées par les caractères en gras, les réponses par le caractère normal.

**Une députée (PLR) demande quelle est la différence entre le gaz de schiste et le gaz naturel.**

M. Mouchet répond qu'il existe des roches primaires qui sont des schistes qui contiennent du matériel organique produisant du gaz. Soit ce gaz reste piégé dans la roche, soit il diffuse dans des poches étanches que l'on appelle anticlinal. L'exploitation conventionnelle consiste à extraire ce gaz de ces poches. Le gaz de schiste qui est piégé nécessite d'être extrait par le biais de produits chimiques. Aux USA, cette méthode est utilisée très couramment et a permis à ce pays d'inverser la tendance : les USA exportent à présent du gaz alors que, jadis, il était importé. La Suisse se trouve au milieu du réseau européen et est donc bien placée.

M. Abbet ajoute que les deux gaz sont du méthane et que la seule différence relève du contenant.

**Mais l'on peut imaginer qu'à côté d'une poche de gaz, on trouve une roche mère ?**

M. Mouchet acquiesce.

**La même députée (PLR) demande ce qu'il faut penser de la motion.**

M. Abbet répond qu'il y a d'une part le débat sur le gaz et d'autre part le débat sur l'extraction du gaz.

M. Mouchet ajoute que cette motion pose le problème et démontre qu'il est nécessaire de légiférer sur la manière d'exploiter le sous-sol.

**Un député (Ve) évoque alors le communiqué de presse de M. Petitpierre qui indique que l'on trouve du gaz piégé à Noville. Il rappelle alors que le permis est échu et demande si un nouveau permis a été demandé.**

M. Mouchet répond qu'un permis a été demandé en France.

M. Abbet précise qu'il est question de plusieurs permis et que c'est une demande exploratoire qui a été déposée sur le canton de Vaud.

## **Qu'en est-il d'une nouvelle demande exploratoire dans la vallée d'Abondance ?**

M. Mouchet répond que l'autorisation a été acquise avec le rappel que le gaz de schiste est interdit tout comme la fracturation hydraulique.

### **Mais la demande a pourtant été refusée.**

M. Abbet répond ne pas avoir cette information. Il rappelle alors que la tour de forage a été démontée et que l'objectif consiste à réserver la zone. Un complément d'étude doit être réalisé par voie sismique.

M. Mouchet précise que le problème serait que quelqu'un d'autre obtienne une autorisation. Il n'y a aucun projet pour le moment.

### **Un forage équivaut-il à un hectare ?**

M. Mouchet répond par la négative en déclarant que c'est un peu plus complexe. Il est possible de piloter plusieurs forages depuis Noville.

### **Quelle est la technique d'exploitation du gaz piégé ?**

M. Mouchet répond qu'il s'agit de la fracturation. L'analyse de la carotte géologique permet d'obtenir les informations nécessaires. Grâce à la résonance sismique, il est possible de créer des cartes tridimensionnelles.

M. Abbet ajoute que c'est la porosité des roches qui définit le mode d'exploitation. Si la porosité est insuffisante, il est nécessaire de recourir à la fracturation. Le mode d'extraction définit également la faisabilité du projet, les coûts et les autorisations.

M. De Los Cobos précise que le gaz peut être piégé dans un anticlinal ou une roche mère et qu'il est important de nuancer le terme « piégé ».

## **Un député (Ve) demande combien a coûté le forage. Il remarque que les réserves diminuent et que le prix va monter. Pourquoi exploiter le gaz à présent ?**

M. Mouchet déclare douter que les résultats mènent à la décision d'entamer l'exploitation à présent. L'exploration a coûté 36 millions et il n'y a pas eu de sortie de cash de la part des SIG. On pensait qu'il y aurait une réserve permettant de couvrir dix ans de consommation suisse mais il faudrait en avoir une véritable certitude. Il faudra se demander quoi faire une fois toutes les informations obtenues. La question de la réserve de gaz se pose effectivement et entre dans la réflexion.

M. Abbet signale qu'il y a de savants calculs pour gérer les réserves. S'il n'y a pas d'autorisation de la part de la France, ce n'est pas pour des questions environnementales mais pour des raisons de gestion de ces

réserves. La France est très bien organisée avec l'Algérie et la Russie sur la question de l'approvisionnement en gaz.

**Un député (PDC) pense que l'on mélange plusieurs questions, soit l'utilisation du gaz et du gaz de schiste, et l'exploration. Il demande alors si Petrosvibri était prêt à exploiter cette réserve d'une manière ou d'une autre lors de l'exploration.**

M. Mouchet répond par la négative et rappelle que le but n'est pas de faire des dégâts écologiques. Le forage a nécessité d'importantes négociations. Le but est l'anticlinal et non le gaz de schiste. Des financements américains destinés à des projets concernant des gaz de schiste ont même été refusés. Ces 36 millions étaient un investissement à fonds perdus.

**Un député (PLR) demande s'il y a une cartographie des réserves de gaz au niveau de la Confédération.**

M. Mouchet répond par la négative.

M. Abbet déclare qu'il n'y a pas de loi nationale sur le sujet. Il n'y a eu qu'une seule exploitation en Suisse et des recherches ont été menées dans ce domaine à Genève à la fin des années 80.

**Combien de temps faudrait-il pour mettre en œuvre une exploitation à Noville ?**

M. Mouchet répond que des années seraient nécessaires.

**Un député (MCG) demande s'il sera possible d'avoir des informations sur les résultats de ce forage.**

M. Mouchet acquiesce en précisant que les SIG ont un géologue pouvant donner de plus amples informations.

#### **4. Discussion de la commission et votes**

Un député (Ve) déclare que la commission a entendu quelques perspectives futures de la part de Mme RoCHAT mais il n'a pas entendu de prise de position du département sur cette motion. Il pense par ailleurs qu'il n'est pas utile d'avoir des auditions supplémentaires. Il indique ensuite que trois compagnies franco-américaines ont des permis d'exploration en France sur 900 km<sup>2</sup> qui jouxtent directement la frontière et il pense qu'il faudrait obtenir des informations sur cette question.

M. Chambaz répond que le département a l'intention de saisir les autorités françaises à cet égard en indiquant que les dernières informations datent de l'été passé. A cette époque, il n'était pas question de faire des

forages pour rechercher des gaz de schiste mais la situation est susceptible d'avoir évolué. Il sera nécessaire de passer par le préfet de région. Cette démarche est sur le point d'être réalisée.

Le député (Ve) constate que les Français n'ont donc pas donné de copies du permis d'exploration. Il faudrait connaître les intentions des trois compagnies en question.

M. Chambaz indique qu'il faut un permis spécifique pour un forage et que l'autorisation dont il est question ne permettrait pas de forage distinct. Le département rappellera aux Français de ne pas oublier Genève. Il sera nécessaire de passer par le CRFG en rappelant au préfet que Genève est étroitement liée au bassin genevois, notamment à l'égard de la protection des eaux souterraines.

Le député (Ve) remarque que la deuxième invite de la motion demande l'établissement d'une veille active et constate que c'est le cas.

M. Chambaz acquiesce et déclare que le département partage les mêmes préoccupations.

Le même brillant député (Ve), doté d'un esprit d'escalier particulièrement développé, rappelle qu'il y a également le Conseil du Léman et le projet d'agglomération dont il est question dans la troisième invite. Il rappelle que la première invite demande une prise de position politique, ce qui est finalement le cas avec la demande d'informations faite par le département.

M. Chambaz déclare ne pas pouvoir répondre à la première invite puisque le Conseil d'Etat n'a pas encore été saisi de cette question. Mais ce sera cette année puisque le règlement sur les mines doit être traité et le Conseil d'Etat se déterminera sur la question du gaz de schiste à cette occasion. Le Conseil d'Etat ne sera certainement pas en faveur d'explorations allant dans ce sens à Annemasse ou à Saint-Julien.

Le même brillant député (Ve) déclare que les motionnaires sont satisfaits des mesures prises par le département. Il propose donc que la commission vote cette motion et la renvoie au Conseil d'Etat.

M. Chambaz répond que cette motion ne pose pas de problème particulier et qu'il sera possible d'y répondre avant la fin de l'année.

Une députée (socialiste, donc forcément aussi brillante) déclare qu'il est vrai que cette question est préoccupante et qu'il est important que cette motion soit renvoyée au Conseil d'Etat, ne serait-ce que pour organiser cette veille. Cela permettra aussi d'avoir des informations provenant de la France.

Un député (MCG) déclare que son groupe va dans le même sens que ce qui a été dit.

Un député (PDC) déclare que son groupe est conscient des impacts sur l'environnement inhérents aux exploitations de gaz de schiste. Il se demande cela étant ce qui peut être imposé aux voisins français. Toutefois, son groupe soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat.

Un député (PLR) déclare que son groupe partage l'esprit de cette motion ainsi que les invites 2 et 3. Il ajoute que s'opposer définitivement à toute exploration et à toute exploitation semble quelque peu strict. Cela ne permettra pas à la France voisine de connaître son sous-sol. Il est donc en faveur de la veille active et précise que c'est aux techniques d'exploitation dangereuses qu'il faut s'opposer.

Un député (Ve) déclare que ce n'est pas la fracture hydraulique qui pose problème mais bien la technique d'absorption des gaz piégés qui est opérée grâce à des produits chimiques polluants. La consommation d'eau pour ce faire est gigantesque. Cela pose aussi le problème de traitement des déchets et c'est bien ce qui a motivé la loi française dans le domaine. Les nouvelles exploitations de gaz de schiste en France ne seront plus autorisées tant que la technologie n'aura pas évolué. Ces recherches ne feront par ailleurs que ralentir la transition vers d'autres formes d'énergie.

Un député (PLR) déclare qu'il y a donc deux intentions dont celle de ne pas poursuivre dans des énergies fossiles, ce qui ne figure pas explicitement dans la motion. Il pense qu'il est nécessaire d'être clair à cet égard et ne croit pas qu'il soit possible de poursuivre deux objectifs dans une motion.

Le député (Ve) rétorque que la continuation de la prospection pétrolière est indiquée dans l'exposé des motifs. Il y a peu de chance que la technologie sur la recherche des gaz de schiste évolue rapidement.

M. Chambaz acquiesce.

Un député (PLR) demande si la problématique des liens entre les communes et l'Etat français a été abordée. Il croit qu'il y a des problèmes de compétences entre l'octroi du permis et l'exploitation elle-même.

Mme Garbely répond que la commission transfrontalière sur l'eau s'est adressée au préfet de l'Ain et au préfet de Haute-Savoie. Elle pense que cette commission s'est adressée à la bonne autorité et que c'est donc bien le préfet dont il est question.

M. Chambaz ajoute que c'est l'Etat qui a donné le permis.

Un député (UDC) déclare que son groupe soutient le renvoi de cet objet au Conseil d'Etat.

Une députée (PLR) évoque la transition énergétique et pense qu'il est important de faire la distinction entre la technologie et le combustible.

Certaines technologies doivent être bannies mais se fermer définitivement la porte des énergies fossiles est peut-être un leurre même si cela est souhaitable. Il y a un aspect égoïste que d'interdire ici ce type d'exploitation et de le tolérer ailleurs. Ne faudrait-il pas modifier la première invite de la motion afin de préciser ce point et que le terme « exploration » soit supprimé ?

Un député (PDC) remarque que les forages sont similaires quel que soit l'objet de la recherche et il n'est pas possible de faire l'économie des combustibles fossiles dans la phase de transition vers les énergies renouvelables. Si ce terme « exploration » était supprimé, le soutien de la commission serait unanime. Le but est de protéger la région des méfaits d'une exploitation.

Un député (MCG) propose de modifier la première invite et de dire « toute technique d'exploitation de gaz de schiste ».

Un député (Ve) répète que les demandes d'autorisation ne stipulent jamais le gaz piégé. Fribourg et Vaud ont suspendu les demandes concernant le gaz de schiste mais cela n'empêche pas que les couches – géologiques – sont épaisses dans la région et contiennent forcément du gaz de schiste. Les techniques d'exploitation de ce gaz ne vont pas changer puisque personne ne sait comment faire pour extraire ce gaz d'une autre manière. Les champs gaziers sont par ailleurs extrêmement émetteurs d'autres gaz avec effet de serre. Réduire ces activités signifie donc réduire les gaz à effet de serre. En l'occurrence, la transition énergétique permet de diminuer ces activités. Il ne soutiendra pas la demande de modification de la première invite et le jour où il sera nécessaire d'exploiter le pétrole ou le gaz de schiste dans la région, il faudra modifier la loi.

Il précise que ce qui se passe en France peut également se faire à Genève. A contrario, il est également possible de voir les choses différemment et de continuer à nuire à notre propre environnement.

Un député (PLR) déclare qu'il ne s'agit pas de faire la promotion de certaines explorations. Il signale au député Vert que celui-ci bénéficie d'un bien-être en roulant dans une voiture et en habitant une maison chauffée au fioul. La vraie question relève de l'exploitation et il pense que si ce devait être le cas en Suisse, l'exercice serait sans doute mieux encadré qu'ailleurs.

Un député (UDC) déclare avoir vu une émission sur Arte sur le sujet et il avoue avoir été effaré par les moyens mis en œuvre pour faire ces recherches et les pressions exercées sur les gouvernements. Celui qui va explorer va exploiter. Si le terme « exploitation » est supprimé, la motion devient

caduque. La France a résolu la question avec sa nouvelle loi. Cette motion donne un signal très clair. Il ne suivra donc pas la proposition d'amendement.

Un député (MCG) propose alors de dire « à toute technique polluante du gaz de schiste ».

Un député (Ve) remarque que cela vise à interdire l'exploitation puisque toutes les techniques sont polluantes.

Un autre député (Ve) rappelle que c'est une motion et non un texte inscrit dans la Constitution.

Une députée (PLR) demande si le département a un commentaire sur le sujet.

Mme Garbely répond que le département aimerait que l'on limite l'interdiction au gaz de schiste et mentionne qu'il faut éviter que la géothermie soit concernée.

La députée (PLR) retire sa proposition.

Un autre député (PLR) soutient la proposition du président.

Un député (Ve) déclare que l'exploration est demandée en vue de l'exploitation. Il n'y a pas encore d'exploitation.

**Le président passe au vote de la proposition de modification de la première invite « à toute technique polluante du gaz de schiste » :**

Oui : 4 (2 R, 2 MCG)

Non : 6 (2 S, 3 Ve, 1 UDC)

Abstention : 3 (2 L, 1 PDC)

**La proposition de modification de la première invite est refusée.**

**Le président passe au vote de la motion 2066 :**

**En faveur : 13 (2 S, 2 L, 1 PDC, 1 UDC, 3 Ve, 2 R, 2 MCG)**

**La motion est acceptée à l'unanimité.**

Un député (PDC) remarque que si n'importe quelle entreprise fait une demande en arguant une recherche sur des produits conventionnels, le résultat sera le même.

## 5. Commentaires du rapporteur

Si l'on doit bien entendu se réjouir de l'acceptation d'une telle motion qui vise à empêcher l'exploitation de gisements de gaz de schiste dans notre proche région, notamment au regard des dégâts écologiques majeurs qu'une telle exploitation entraîne, il convient cependant de relever – comme l'ont fait partiellement certains députés PLR et PDC – qu'une telle éventuelle interdiction n'est pas totalement dénuée d'hypocrisie quand, dans le même temps, notre consommation d'énergies fossiles, gaz et pétrole, continue de croître.

Pour être totalement cohérent, il faudrait soit compléter cette motion par une invite – assez peu modeste en réalité... – demandant au Conseil d'Etat d'intervenir pour faire cesser l'exploitation des gisements de gaz et pétrole de schiste à l'échelle mondiale, soit, comme pour l'électricité nucléaire, en interdire totalement la consommation à Genève, le cas échéant en réduisant d'autant notre consommation d'énergie fossile.

Ou alors, à l'inverse, il faudrait cesser de faire payer les conséquences de l'augmentation de notre consommation d'énergie, fossile ou électrique, aux autres : le surplus de consommation par rapport à une année T de référence devrait entièrement être produit localement pour en supporter également et directement aussi les nuisances : peut-être que les comportements finiraient par changer quand on devrait en payer les conséquences directes.

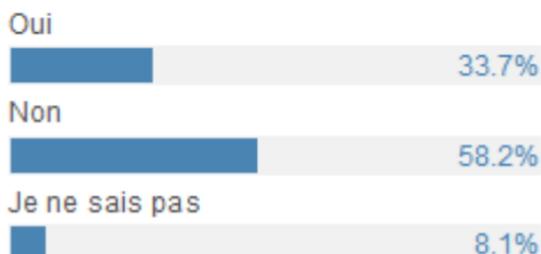
Mais, pour illustrer aussi ce problème, je joins à ce rapport quelques articles de presse relatifs d'une part à la perception locale du problème – articles de la Tribune de Genève relatant les projets de nouvelles explorations en France voisine et vision des « bienfaits » économiques de l'exploitation croissante des gaz de schiste – et d'autre part à la perception de la problématique par des représentants de la société civile en Algérie, notre proche et grand voisin exportateur de gaz qui subit et subira encore davantage, y compris avec la complicité de la France, ce que nous cherchons à éviter chez nous avec cette motion : la pollution et les nuisances de l'exploitation des gaz de schiste.

A noter cependant que si, selon un récent sondage en ligne de la Tribune de Genève, une majorité semble se dessiner contre l'exploitation des gaz de schiste en Europe, une minorité non négligeable y est favorable.

## Sondage ▶

**L'Europe doit-elle exploiter ses ressources en gaz de schiste?**

**Vous avez soumis avec succès votre vote.**



2105 votes au total

## **Proposition de motion (2066)**

### **Protégeons notre canton et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la constitution de la République et canton de Genève A 2 00 ;
- la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) RS 814.20 ;
- la loi sur les eaux (LEaux-GE) L 2 05 ;
- la loi fédérale sur la protection de l'environnement RS 814.01 ;
- la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) K 1 70 ;
- la loi sur les mines L 3 05 ;

invite le Conseil d'Etat

- à s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition à toute exploration et exploitation des gaz et huiles de schiste sur le territoire du canton et aux environs de celui-ci ;
- à pratiquer, à cet effet, une veille active sur les projets en cours, et en particulier à s'informer quant aux filières de traitement des effluents toxiques de forages qui seraient proposées dans les dossiers techniques des permis de forage ;
- à intervenir dans tous les organes de coopération transfrontalière (Comité régional franco-genevois, Projet d'agglomération, Conseil du Léman, etc.) pour manifester cette opposition.

**Tribune  
de Genève**

AIN, HAUTE-SAVOIE

## Gaz de schiste: une nouvelle étude

Par Luc Besançon. Mis à jour le 04.02.2013 **2 Commentaires**

Deux élus français sont en en charge d'une étude sur les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Ils doivent rendre leur rapport ces tous prochains mois.



Un gisement de gaz de schiste.  
Image: dr

### Partager & Commenter

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) mène actuellement une nouvelle étude sur "Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique. Christian Bataille, député, et Jean-Claude Lenoir, sénateur en sont les rapporteurs. Pour les opposants à l'exploitation des gaz de schistes, il s'agit surtout de sémantique, car le procédé qu'il soit nommé fracturation, fissuration, stimulation, voire massage (Christophe de Margerie Pdg de Total) ou encore brumisation (Gérard Mestrallet Pdg de Gdf Suez) reste le même. Il s'agira dans tous les cas de détruire la structure de la roche en

la brisant pour permettre au gaz de s'échapper par des fissures que l'on maintiendra ouvertes grâce à des additifs physiques et chimiques.

Cette question reste particulièrement sensible à Hauteville dans l'Ain où le permis délivré à la compagnie Celtique Energy Petroleum par arrêté du 14 mars 2008 arrive à expiration le 14 mars prochain. La compagnie en a demandé le renouvellement le 3 novembre dernier, demande jugée recevable le 3 décembre, la décision du ministre devant intervenir dans les prochains mois. Et c'est là qu'intervient le résultat de cette nouvelle étude alternative. Les collectifs "stop au gaz de schiste" annoncent déjà un rassemblement à Nantua le 16 mars prochain pour s'opposer au renouvellement des permis de Moussières ()

Créé: 04.02.2013, 15h44

[Voir tous les commentaires](#)

**Tribune  
de Genève**

ENERGIE

## Un Genevois prédit un bel avenir au gaz et au pétrole de schiste

Par **Jean-Marc Corset** Mis à jour le 04.04.2013 **15 Commentaires**

Pour Hugues Chevalier, économiste à la société genevoise d'investissements IAM, la théorie du «pic» est dépassée.



Forage aux Etats-Unis  
Image: AFP

### Articles en relation

**1500 opposants aux forages de gaz de schiste à Nantua**

**Gaz et pétrole de schiste: le non de François Hollande jugé insuffisant**

**Gaz de schiste en France voisine: Genève s'inquiète**

Le marché de l'énergie est en pleine ébullition. Certains n'hésitent pas à parler d'une nouvelle révolution énergétique. Son nom: «gaz et pétrole de schiste». L'exploitation massive de ces ressources en Amérique du Nord, avec des technologies pourtant décriées, est non seulement un facteur important de la relance conjoncturelle aux Etats-Unis, mais elle

### Les SIG sommés d'expliquer leur rôle dans la prospection du gaz de schiste

#### SONDAGE ▶

L'Europe doit-elle exploiter ses ressources en gaz de schiste?

Oui

33.7%

Non

58.2%

Je ne sais pas

8.1%

2105 votes au total

#### Mots-clés

Gaz de schiste

#### Partager & Commenter

genevoise d'investissements IAM, estime que «le gaz est désormais sept fois moins cher aux Etats-Unis qu'au Japon, et trois fois moins cher qu'en Europe, ce qui est un énorme avantage.

**Lire l'article en entier dans nos éditions imprimée, électronique et iPad de ce jeudi 4 avril.** (TDG)

Créé: 04.04.2013, 08h00

[Voir tous les commentaires](#)

devrait bouleverser totalement la carte énergétique mondiale des flux entre pays producteurs et consommateurs. Alors que s'ouvre aujourd'hui le 14e Sommet international du pétrole à Paris, les experts cherchent à en mesurer les effets pour les 20 prochaines années.

Cette révolution est déjà en marche aux Etats-Unis. Grâce aux nouveaux forages de pétrole dit non conventionnel, ouverts surtout depuis 2007, le pays devrait produire cette année près de 7 millions de barils par jours (Mb/j). Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il pourrait ainsi devenir le premier producteur mondial de brut en 2017, dépassant l'Arabie saoudite. L'enjeu n'est pas seulement économique puisque les Etats-Unis pourraient à terme se passer de toutes importations de pétrole du Moyen-Orient, et s'affranchir de sa dépendance envers certains pays de la région.

Une totale autonomie énergétique qui est toutefois contestée par certains spécialistes. En attendant, l'impact de ce que d'aucuns appellent le nouvel âge d'or du gaz et du pétrole est bien réel sur l'économie américaine. Hugues Chevalier, économiste à la société

## Sondage ▶

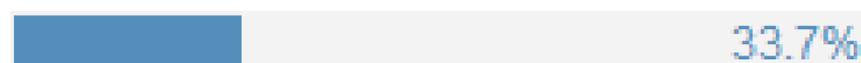
---

L'Europe doit-elle exploiter ses ressources en gaz de schiste?

---

Vous avez soumis avec succès votre vote.

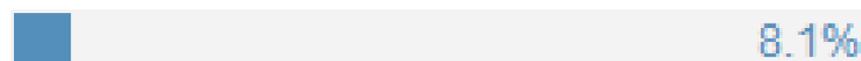
Oui



Non



Je ne sais pas



2105 votes au total

Hocine Bensaâd. Expert dans le secteur des hydrocarbures et consultant auprès du PNUD

## **«Les travaux d'exploration du gaz de schiste ont débuté depuis fort longtemps»**

El Watan, 14 janvier 2013

Le projet d'exploitation de gaz de schiste a été décidé dans l'opacité. Aucun débat national n'a eu lieu jusqu'à présent, et le collège des experts et des spécialistes n'a pas été consulté. Dans cet entretien, Dr Hocine Bensaâd traite des contours incitant le gouvernement algérien à exploiter cette énergie. Il y aura selon lui une menace sur la souveraineté nationale, tant sur le volet politique qu'économique, et une catastrophe écologique une fois l'exploitation lancée à grande échelle.

### **-Selon vous, quelles raisons poussent le gouvernement algérien à vouloir entreprendre l'exploitation de gaz de schiste?**

Le gouvernement algérien fait ici la démonstration de son allégeance aux pressions exercées par les compagnies pétrolières et leurs lobbies locaux. Cette allégeance est une caution qui sera juridiquement suivie par une législation assez permissive sur les hydrocarbures pour garantir leur retour. Des contrats ont déjà été signés avec trois d'entre elles : Eni SpA, Royal Dutch Shell Plc et Talisman Energy. Les négociations se poursuivent actuellement avec Exxon.

### **-Quelles en seront les retombées politiques, économiques et écologiques de cette décision ?**

Les retombées seront catastrophiques pour le pays déjà confronté au stress hydrique et à la sécheresse récurrente ! La pollution atmosphérique ira croissante suite aux fuites du gaz méthane, même après la cessation d'exploitation des forages. Les nappes phréatiques et particulièrement la nappe albienne sur laquelle tablent les spécialistes de Sonatrach pour l'approvisionnement en eau pour l'exploitation du gaz de schiste seront irrémédiablement contaminées non seulement par des différents gaz à travers les fissures, les fractures, mais aussi par les différents produits chimiques hautement toxiques injectés à très haute pression dans les puits de forage.

Le sol sera irrémédiablement contaminé par les eaux résiduelles et les éléments radioactifs. Cette activité va contribuer à accentuer le réchauffement climatique aux conséquences économiques catastrophiques. Politiquement, ce choix va fragiliser le pays et remettre en cause sa souveraineté sur une partie de son territoire pour avoir plié juridiquement devant les exigences des multinationales. Il va susciter un mécontentement grandissant des populations locales pour avoir été spoliées d'une eau si nécessaire pour leur vie et qui aurait tant servi à développer une agriculture et une activité touristique au Sahara. Il risque de devenir une source de tension entre pays riverains due à l'exploitation intensive de la nappe albienne et de sa contamination.

### **-Existe-t-il jusqu'à présent des aspects méconnus qui ont incité le gouvernement algérien à vouloir exploiter le gaz de schiste ?**

L'année 2012 a vu se succéder de multiples visites de délégations étrangères, particulièrement américaines de haut rang, visites dont la fréquence n'a point été égalée de par le passé. Il faut garder à l'esprit que l'Algérie est le troisième fournisseur de gaz de l'Union européenne après la Russie et la Norvège. Elle ne le sera plus pour les USA qui vont devenir autosuffisants et les premiers producteurs mondiaux de gaz grâce à l'exploitation intensive du gaz de schiste, dépassant ainsi le géant russe Gazprom !

Il serait faux cependant de croire que la production américaine va être suffisante pour alimenter l'Europe pour diminuer sa dépendance par rapport au gaz russe ! L'Amérique devra d'abord faire face à la crise économique qu'elle traverse et relancer son économie pour demeurer la première économie mondiale. De ce fait, elle doit pouvoir satisfaire et répondre à la demande croissante en énergie, une énergie bon marché pour son économie et le bien-être

de sa population ! Elle ne manquera pas de vouloir s'accaparer en alliance avec les monarchies arabes du marché asiatique où la demande est croissante et où le prix de vente du gaz est nettement supérieur au prix pratiqué en Europe ! Il faudra donc à l'Europe trouver un fournisseur potentiel d'un produit bon marché pouvant concurrencer de par sa proximité géographique le géant Gazprom et casser ainsi toute velléité de constitution d'un cartel du gaz.

Connaissant l'aspect rentier de l'économie algérienne entièrement dépendante de l'exportation des hydrocarbures, l'existence d'une couche sociale prédatrice, plus préoccupée par ses intérêts que par ceux du pays, du niveau de corruption qui gangrène toute la société algérienne, de l'impunité dont jouissent tant de responsables de haut rang, il n'est pas étonnant que les multinationales et leurs lobbies locaux parviennent, dans l'opacité la plus totale, à faire aboutir ce projet. Par ailleurs, compte tenu des prévisions concernant le «changement climatique», l'eau va devenir plus que jamais une ressource précieuse pour toute vie et activité humaine. Elle est notamment indispensable en très grosses quantités pour les activités industrielles, singulièrement pour le traitement de minerais telles que les terres rares dont serait pourvue l'Algérie, terres que convoitent tous les pays hautement industrialisés, tout comme l'uranium dans le Tassili et bien d'autres minéraux.

La pollution du Sahara est la dernière préoccupation tant des décideurs algériens que des futurs détenteurs de concessions ! Avec l'augmentation démographique et le changement climatique, sa raréfaction se fera croissante. Elle acquiert alors une valeur stratégique comparable à celle des hydrocarbures et devient ainsi un produit à valeur marchande de plus en plus croissante. Elle est par conséquent une source potentielle de conflits et de diktats pour celui qui en est propriétaire !

#### **-Quels sont les paramètres du marché mondial à prendre en compte pour bien comprendre ce dossier ?**

Les russes comme les qataris sont des concurrents potentiels en matière d'hydrocarbures. Ce n'est point une nouveauté. Il faut partir du principe qu'en politique comme en business, «il n'y a pas d'amis, il n'y a que des intérêts».

Entre une économie algérienne basée sur la rente pétrolière, le népotisme, la prédation, la corruption et le mépris des compétences et une économie qatarie diversifiée par des investissements massifs à travers le monde grâce aux fonds souverains, il est facile de comprendre la vulnérabilité et la fragilité de l'Algérie qui se contente de placer ses réserves de change pour plus de 86% à un taux d'intérêt presque nul pour ne pas dire en pure perte. Quant à la Russie, en plus de ses immenses richesses naturelles et ses réserves financières, elle dispose d'une puissante ressource humaine hautement qualifiée et d'une dynamique industrielle que, malheureusement, les algériens ont tendance à vouloir ignorer.

#### **-L'exploitation du gaz de schiste semble devenir un créneau dans des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Y a-t-il une lecture géostratégique à mettre en évidence ?**

Le projet du Grand Moyen-Orient ou MENA n'a point été remis en question. Bien au contraire. Pour ce faire, il y a lieu de parvenir à la désintégration du monde arabo-musulman et assurer la pérennité et la domination de l'Etat d'Israël. Il se concrétise d'ailleurs par la destruction de l'Irak et l'appropriation de son pétrole, la partition du Soudan entre Soudan du Sud chrétien riche en hydrocarbures et le Soudan du nord musulman, les changements violents et l'instabilité des régimes en Libye, en Egypte et en Tunisie, la guerre civile en Syrie caractérisée par la destruction délibérée de tous ses vestiges historiques comme en Irak, et la domination pour les décennies à venir de tout le bassin méditerranéen et de tout cet espace allant de l'Atlantique aux frontières chinoises ! Toute velléité de solidarité, semblable à celle de l'année 1973, est ainsi entièrement écartée. L'Algérie dans cet ensemble paraît être un pays «stable», stabilité recherchée par les investisseurs. La rente pétrolière peut alors l'«acheter» grâce à l'octroi de licences de longue durée et de grandes concessions de territoires pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste fondée sur une juridiction et une taxation qui ne lésent point les intérêts des multinationales. En contrepartie, une protection du régime serait assurée ! Jusqu'à quand ?

**-Pourquoi, selon vous, le Premier ministre Abdelmalek Sellal déclare en premier lieu que le gaz de schiste sera exploité dans 10 ans, puis deux semaines plus tard il affirme que ce sera exploité à l'horizon 2040 ?**

Je doute que le Premier ministre ait été sincère quand il affirmait une chose devant l'APN et une autre devant le patronat et le syndicat. Aucun d'entre eux ne s'est d'ailleurs prononcé sur un projet qui ressemble beaucoup plus à une abdication face aux multinationales qu'à une décision souveraine mûrement réfléchie. Il peut paraître pour le moins surprenant que le nouveau Premier ministre tienne un jour un langage devant l'APN en confirmant la décision du gouvernement d'aller vers l'exploitation du gaz de schiste, puis un autre devant le syndicat et le patronat.

En fait, il n'y a absolument aucune contradiction dans ce comportement ! Malgré l'appel à la rescousse des bans et arrière-bans des ex-responsables «pétroliers» pour faire le plaidoyer d'une telle décision, le gouvernement a tout simplement été pris au dépourvu par l'ampleur de la critique par des hommes de science nationaux à laquelle il ne s'attendait point, ainsi qu'à l'opposition de l'opinion publique qu'on croyait indifférente et inculte, alors qu'elle est à l'écoute de tout ce que représentent les dangers, risques et conséquences de l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste que les médias nationaux et étrangers ont largement couvert.

Le Premier ministre n'a pas fait mieux que de démontrer encore une fois l'usage de la duplicité et de la roublardise pour tenter «d'anesthésier» l'opinion publique en annonçant l'exploitation vers «l'horizon 2040», alors que la décision était déjà prise au plus haut niveau de l'Etat ! Il suffit de se référer aux déclarations du ministre de l'Energie à Houston en 2011 ainsi que celles du PDG de Sonatrach à Kuala Lumpur et à Paris en 2012 pour s'en convaincre ! Il suffit d'examiner le projet d'amendement de la loi de 2005 sur les hydrocarbures déposé devant l'APN, loi considérée comme «obsolète» et proposant aux investisseurs des licences d'exploration allant jusqu'à 11 ans et des licences d'exploitation de 40 ans pour le gaz de schiste et 30 pour le pétrole de schiste pour acquérir la certitude que le processus a été effectivement enclenché ! Il suffit de faire la comptabilité du nombre de visiteurs de haut rang qui se sont succédé et reçus au Palais El Mouradia en 2012 pour comprendre le niveau de pression exercé sur l'Algérie, seul «pays stable» dans cet ensemble qu'est le MENA !

**-Donc, selon vous, le gaz de schiste sera exploité prochainement ?**

Les premiers travaux d'exploration du gaz de schiste ont débuté depuis fort longtemps avec ENI et Total en consultation avec des multinationales particulièrement nord-américaines. Des négociations ont déjà abouti avec EniSpA, Royal Dutch Shell Plc, et Talisman Energy. Celles-ci n'attendent que l'adoption de la loi sur les hydrocarbures promise pour la fin de l'année 2012 pour débiter leur exploration. D'autres négociations se déroulent actuellement avec Exxon Mobil. Et ce n'est pas par hasard qu'une conférence internationale se soit tenue à cet effet à Oran en février 2012, où il était clairement souligné dans la présentation de Sonatrach la grande disponibilité de l'eau dans la nappe albienne, ainsi qu'une conférence à Alger en novembre où s'est particulièrement illustré un ex-ministre devenu détenteur d'une société conseil en Suisse (Noredine Ait Laoussine, président du cabinet de consulting Nalcosa, ndr) pour flatter l'égo algérien en affirmant qu'il «peut reproduire le succès américain dans l'exploitation du Gaz de schiste» ! N'est-il pas étonnant, par ailleurs, que soit simultanément organisé le même jour par Halliburton un workshop sur «le développement du gaz de schiste en Algérie» ? C'est tout dire !

Mehdi Bsikri

---

Printed from: [http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/gaz\\_schiste/travaux\\_debutes.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/gaz_schiste/travaux_debutes.htm)

Mehdi Bsikri : « Le problème du gaz de schiste concerne tout le Maghreb et les Mag... Page 1 sur 2

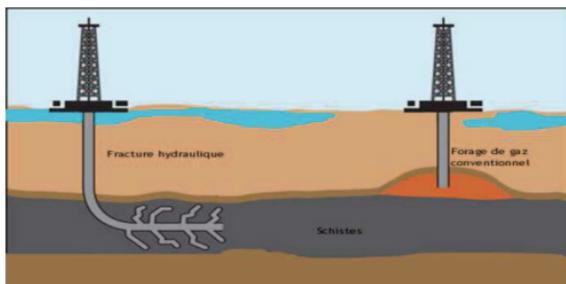
**Questionnaire :**

Répondez à ce questionnaire:

"Comment créer un mouvement national pour la préservation de l'environnement en Algérie?"

Vendredi 29 mars 2013

**Mehdi Bsikri : « Le problème du gaz de schiste concerne tout le Maghreb et les Maghrébins doivent s'opposer à ce projet » Par L'Economiste Maghrébin**



Lors d'une table ronde intitulée « Le gaz de schiste en Europe et au Maghreb », organisée par Malika Benarab-Attou, euro députée du groupe des Verts/ALE, en collaboration avec le GIEST, Groupe d'Intelligence Economique et Scientifique de Tunisie, dans le cadre du Forum social mondial, nous avons rencontré Mehdi Bsikri du Collectif national pour les libertés citoyennes d'Algérie qui a bien voulu nous donner son avis sur la question.

La décision de s'opposer à l'exploitation du gaz de schiste en Algérie n'est pas négociable: « Nous avons pris en charge ce dossier et nous avons pris la décision de nous opposer à l'exploitation du gaz du schiste en Algérie ». Avant de préciser: « Il y va de la souveraineté nationale . De plus, économiquement il n'existe aucune rentabilité en exportant le gaz de schiste ».

La volonté est inflexible. Il met en avant l'importance du travail de la société civile : « Je dirais qu'il faut le continuer et qu'il ne faut pas désespérer. Vulgariser le concept de l'exploitation du gaz de schiste au maximum et expliquer par des termes simples surtout la dangerosité de ce gaz ».

Cependant, le représentant du Collectif national pour les libertés citoyennes demeure sceptique sur l'efficacité des arguments politiques contre l'exploitation du gaz de schiste : «Pour lutter contre ce fléau, je propose de présenter des preuves économiques et non pas politiques. Car l'argument économique à base de chiffres et de statistiques pourrait nous faire gagner la bataille ».

Il conclut en soulignant le fait que le problème concerne le Maghreb dans son ensemble et qu'il faut unir les efforts pour le surmonter : «La Tunisie et l'Algérie se partagent la même nappe albienne vieille de trois millions d'années, et qui s'étend sur plus d'un million de kilomètres carrés et en plus elles le partagent aussi avec la Libye. Maintenant si on exploite le gaz de schiste en Algérie, la nappe albienne tout entière. Le problème est maghrébin avant tout. Les Maghrébins doivent s'opposer à ce projet ».

**MOTS-CLEFS:**

Algérie, Gaz de schiste, Maghreb, Multinationales, société civile, Souveraineté nationale, Tunisie

Share 1 Plus

Par Revue de Web Nouara - Publié dans : [Energies en Algérie \(renouvelables,fossiles\)](#)

[Nouara, le portail de l'écologie et de l'environnement en Algérie](#)

Algérie

Share

**Partager l'article ! Mehdi Bsikri : « Le problème du gaz de schiste concerne tout le Maghreb et les Maghrébins doivent s'opposer à ce projet » Par L'Economiste Magh ...**

**CNLC**

Contactez nous : cnlcdz@gmail.com

**Les Eaux du Sahara menacées par l'exploitation du gaz de schiste**

Posted on 30 mars 2013 by Mehdj

1 [J'aime](#) (316) [Twitter](#) (20) [Share](#)

« L'Afrique du Nord semble promise à connaître, dans le très proche avenir, une exploitation frénétique des hydrocarbures non conventionnels, huiles et gaz de schistes. Des questions de plusieurs ordres se rattachent à cette perspective :

- Au profit de qui se s'effectuera-t-elle ?
- Dans quelles conditions ?
- Avec quels risques induits ?



L'exploitation d'huile et de gaz de schiste est déjà en cours en Amérique du Nord. A partir de ce qui est connu de celle-ci, il est possible d'entrevoir des éléments de réponses à ces questionnements. La détention et la maîtrise des technologies spécifiques à cette exploitation n'ont pas suffi à assurer la rentabilité économique des différents projets. Sans les aides et subventions étatiques massives accordées par les États, personne n'entendrait parler d'un quelconque « miracle » des hydrocarbures non conventionnels. Ces aides sont

une condition majeure de la prolifération de l'exploitation des gaz de schistes. L'autre condition de ce fameux « boom » tient aux capacités de résilience qu'ont ces sociétés par leur maîtrise des techniques de décontamination et de dépollution de l'environnement. Parce qu'il faut le rappeler, cette exploitation est polluante, ses impacts environnementaux, écologiques et climatiques sont immenses.

C'est sur ces différents niveaux qu'il faut essayer de projeter l'exploitation envisagée par l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye. Nous savons tous que nos pays ne disposent pas des technologies propres à la valorisation de ces hydrocarbures, que cette dépendance technologique s'étend aussi au traitement des conséquences environnementales. C'est donc une option qui va fortement solliciter les faibles ressources financières de nos pays pour des emplois à la rentabilité improbable. Il nous faudra payer en devises fortes les opérations d'exploitations – phase de pollution -, puis concéder encore les mêmes paiements pour tenter de réparer les dégâts – phase de dépollution -. Il est fort à parier qu'en bout de processus nos états se retrouvent en situation d'endettement !

Au-delà de cette approche globale, il faudrait s'arrêter sur un risque spécifique à l'Afrique du Nord. Un risque qui engage lourdement notre responsabilité devant les générations futures. Nous n'avons pas une conscience claire de ce qu'est notre « désert », le Sahara. Ces étendues de sables et de rocaillles cachent la vie dans leurs entrailles : D'énormes réserves d'eau douces, ou à faibles salinité. Ces eaux, qui forment les nappes phréatiques et albiennes, se sont accumulées dans les strates géologiques pour former le Système aquifère du Sahara septentrional (SASS) qui couvre une superficie totale de plus d'un million de km<sup>2</sup> : 700 000 km<sup>2</sup> en Algérie, 80 000 km<sup>2</sup> en Tunisie et 250 000 km<sup>2</sup> en Libye.

Dans notre imaginaire, le Sahara est un océan de sable où la vie est marginale, où ni l'homme, ni l'animal, ni le végétal ne peut survivre. Un espace hostile où il est impossible de s'établir, où il est permis de tout faire sans précaution, sans retenue. C'est ce genre tartufferies qui ont été mobilisées par l'armée française au service de son programme nucléaire. Elle y a mené ses essais nucléaires de 1957 jusqu'en 1967. Des essais qui ont durablement

contaminé l'air et les sols sur de grandes étendues. Aujourd'hui, avec ce projet d'exploitation de gaz de schiste, les majors et les multinationales, avec la complicité des pouvoirs en place, s'approprient à commettre un crime écologique et environnemental majeur : L'irréversible pollution, plus que probable, des nappes phréatique et albiennes, ou plus exactement l'aquifère du Sahara septentrional.

Ces aquifères fossiles se sont constitués il y a plus de 10 000 ans, lorsque la région était soumise à un climat plus humide. Pendant des dizaines de milliers d'années, les pluies se sont infiltrées dans le sous-sol et accumulées dans différentes couches géologiques. Des dizaines de milliers de milliards de mètres cubes d'eau y sont piégés. Il suffira de quelques années, au plus deux décennies, d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels pour détruire cette ressource, pour stériliser le Sahara.

Ces eaux servent déjà à nos populations, notamment pour l'agriculture. Environ 80 % du volume d'eau prélevée à partir de près de 9000 points d'eau, servent à cette activité. Il y a une décennie, les prélèvements étaient estimés à 550 millions de m<sup>3</sup>/an en Tunisie, 1 500 millions de m<sup>3</sup>/an en Algérie, et 450 millions de m<sup>3</sup>/an en Libye. Ces quantités étaient appelées à progresser. Dans le même temps, la recharge du SASS est au maximum, d'environ un milliard de mètres cubes d'eau/an. Une quantité bien insuffisante pour compenser les prélèvements.

L'eau c'est la vie, cela est bien connu ; mais à l'avenir, elle est promise à devenir une ressource stratégique majeure.

L'Algérie, d'après les projections, devra forer un minimum de 10 000 puits de gaz de schiste pour produire 55 milliards de mètres cubes. Chaque puits est une prise de risque sur tout ou une partie du SASS. Prendre ce risque sur les eaux des nappes du Sahara est inacceptable. D'autant que le potentiel saharien en énergie renouvelable est tributaire de la disponibilité de l'eau. Le Sahara recèle un incommensurable potentiel solaire et éolien. Mais sans eau, ce potentiel est chimérique. Les réserves aquifères du SASS sont essentielles au maintien de la vie au Sahara, elles sont aussi indispensables au développement d'une agriculture saharienne prometteuse, et de filières d'énergies alternatives durables et créatrices d'emplois pérennes.

En Algérie, la loi permettant l'exploitation des hydrocarbures de schistes a été adoptée dans les mêmes conditions où se préparent leurs exploitations en Tunisie, au Maroc ou en Libye. Dans l'opacité et l'absence d'un débat public et contradictoire.

**Samedi 30 Mars 2013**

**Collectif National pour les Libertés Citoyennes (CNLC)**

[cnlcdz@gmail.com](mailto:cnlcdz@gmail.com)

[cnlc-dz.org](http://cnlc-dz.org)

Share this post on:



This entry was posted in [Contributions](#), [L'Actualité du CNLC](#). Bookmark the [permalink](#).

**CNLC**

*Proudly powered by WordPress.*

[Newsletter](#) Powered By: [XYZScripts.com](#)

Slate.fr - The Root - Slate.com

**Slate Afrique**

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ SPORT CULTURE DIASPORAS  
 en ce moment: • Maroc • Tunisie • festival

mis à jour le 20/12/2012 à 13:36

Extraction de pétrole en Bosnie-Hérzégovine, le 26 octobre 2011. © Dado Ruvic / Reuters

## L'Algérie doit renoncer aux gaz de schiste

Pour le chroniqueur Akram Belkaïd, l'exploitation des gaz de schiste en Algérie va remettre en cause ou du moins ralentir le développement des énergies vertes.

**M**ise à jour du 20 décembre: «*la France et l'Algérie vont prochainement signer un accord permettant des recherches françaises sur le territoire algérien dans le domaine de l'exploitation des gaz de schiste*», aurait laissé entendre le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, selon le [site du Point](#).

\*\*\*

L'organisation à Alger d'une conférence-débat sur les gaz de schiste par le Collectif national pour les libertés nationales (CNLC), est une initiative à saluer tant ce sujet risque de peser sur l'avenir de la politique énergétique algérienne.

On sait que [cette ressource naturelle non-conventionnelle](#) est très répandue dans le monde, y compris dans des pays habituellement importateurs d'hydrocarbures. On sait aussi que son exploitation a pour conséquence d'importants dégâts environnementaux puisqu'il faut notamment d'importantes quantités d'eau pour fracturer la roche emprisonnant le gaz.

## Quid d'une politique environnementale?

La question qui se pose est donc très simple. Doit-on, au nom de l'addiction aux **hydrocarbures**, prendre le risque de mettre en péril les ressources hydrauliques qui se trouvent dans le sous-sol algérien? Comme nombre de pays d'Afrique, l'Algérie ne peut se vanter de mener une politique environnementale ambitieuse.

Le fait est que la pollution des sols et des eaux est déjà une réalité et il y aurait beaucoup à dire sur l'emploi intensif de pesticides dans l'agriculture. Du coup, l'exploitation des gaz de schiste ne ferait qu'aggraver une situation guère reluisante.

Mais la question des gaz de schiste ne relève pas uniquement de la question écologique. C'est aussi un choix de politique de développement. Dans le cas de l'Algérie, le consensus au cours de ces dernières années était de favoriser les énergies renouvelables dont le solaire.

Si jamais l'Algérie opte pour les gaz de schiste, il est évident que le développement des énergies vertes sera ralenti pour ne pas dire remis en cause. Mais, il y a plus important car on est en présence d'un choix de civilisation. **Faut-il, en effet, dépendre à tout prix de la rente gazière?** Ne faut-il pas chercher autrement les moyens de la prospérité algérienne?

**Les vidéos SlateAfrique**

Luther King killer: Footage shows James Earl Ray

## La vidéo méconnue du tueur de Martin Luther King

**Regardez le JT Afrique du 2 avril 2013**

Slate.fr - The Root - Slate.com

## A la recherche d'une drogue de substitution

Il est souvent admis que l'Algérie ne sortira des nombreux problèmes qui entravent son développement que le jour où elle sera moins **dépendante des hydrocarbures**.

Ce n'est qu'à ce moment-là que l'économie se diversifiera vraiment et que, peut-être, disparaîtront les phénomènes de corruption et de captation de la rente.

Faire le pari des gaz de schiste, ce n'est donc pas simplement prendre le risque d'endommager l'environnement. C'est aussi, tel un toxicomane à la recherche d'une drogue de substitution, prolonger son addiction au carbone.

A titre d'exemple, la décision récente de l'Arabie saoudite d'exploiter les gaz de schiste en vue de répondre à sa demande énergétique intérieure peut être assimilée à un aveu d'échec.

Cela signifie que le royaume wahabite admet qu'il n'est pas capable d'assurer son développement autrement que grâce aux hydrocarbures (le recours aux gaz de schiste permettra à l'Arabie saoudite de maintenir le niveau de ses exportations d'hydrocarbures conventionnels).

## Une décision difficile

Ceci étant précisé, il faut tout de même reconnaître que la question n'est pas simple. Renoncer aux gaz de schiste signifie effectivement que l'on se prive d'une manne que d'autres pays ne dédaigneront pas. C'est le cas des Etats-Unis qui, grâce à l'exploitation du gaz non conventionnel, ont réussi à réduire leur dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs.

C'est le cas aussi du Canada et des pays du Golfe mais aussi de la Russie et d'autres pays d'Europe de l'Est. A terme, cela modifiera la géopolitique gazière et les questions de sécurité énergétique mondiale. Faire le choix de renoncer au gaz de schiste ne sera donc pas une décision simple.

Et, en tout état de cause, cette question exige non seulement un débat national mais exigera aussi, **en cas de renoncement (souhaitable)** à l'exploitation des gaz de schiste, la mise en place d'une politique de développement alternative susceptible de compenser le manque à gagner

**Akram Belkaïd (Quotidien d'Oran)**

### A lire aussi

**Cette caste qui confisque le pétrole algérien**

**Hassi Messaoud, les secrets (bien cachés) de l'or noir**

**L'Algérie, un pays qui se suffit à lui-même**

**L'Algérie, une forteresse assise sur son pétrole**

## Akram Belkaïd

Akram Belkaïd, journaliste indépendant, travaille avec Le Quotidien d'Oran, Afrique Magazine, Géo et Le Monde Diplomatique. Prépare un ouvrage sur le pétrole de l'Alberta (Camets Nord). Dernier livre paru, *Etre arabe aujourd'hui (Ed Camets Nord), 2011*.

Ses derniers articles : • **Le pays où le mensonge est la règle** • **Ces mots qui tuent les français** • **Le monde arabe à l'heure du Web**

### Nous recommandons

- Tunisie: Un journaliste marocain agressé par des algériens, le Maroc exige l'ouverture d'une enquête
- Polygamie: comment les Marocains rusent pour avoir une seconde épouse
- L'Arabie saoudite envisage de produire du gaz de schiste

### Publicité

- Des associations chrétiennes protestent contre des propos de Manuel Valls sur les bidonvilles (La croix)
- Plan de sauvetage : La Russie fulmine, Chypre continue de piller le butin ! : (Guide de l'Epargne)
- Zoom sur le crowdfunding en Suisse (Capital Proximité News)



## Le prédicateur qui veut «sauver» les prostituées tunisiennes



## Parlez du préservatif, mais n'évoquez jamais l'adultère!

### Les plus partagés SlateAfrique

1. Margaret Thatcher et l'Afrique du Sud: un mauvais souvenir (138)
2. L'Afrique du Sud lance la trithérapie la moins chère du monde (126)
3. Offshore leaks: des noms africains circulent aussi (68)
4. Rio Mavuba, un enfant de Makala (46)
5. Le Repenti: Quand l'Etat algérien décréait l'amnésie collective (45)



**La Redoute Tallissime**  
Ne manquez pas les dernières tendances mode et découvrez notre collection grandes tailles !  
» Cliquez ici



**Nouvelle HONDA Série 500**  
Essayez en exclusivité le nouveau roadster Honda CB500F ABS à partir de 5990€ TTC  
» Cliquez ici



**L'Epargne Cetelem**  
Epargnez sans risque et sans frais avec le Livret d'épargne Cetelem  
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

### Les plus lus SlateAfrique